



Une question sur la responsabilité en cas d'accident de la route

Par **annesofie**, le **07/05/2008** à **12:49**

Bonjour, je suis étudiante, majeure et j'ai récemment organisé une fête dans mon logement. Participaient à cette fêtes quelques amis que je connais et q'autres personnes dont l'identité m'est inconnue mais connaissances de mes amis.*

Deux jeunes majeurs, ayant apporté leur propre boissons alcoolisées sont donc venus à la fête que j'organisais et sont partis sans même me prévenir.

Malheureusement pour eux et contre la prévention faite en début de soirée " pas de voiture avec l'alcool", ils ont délibérément utilisés leur véhicule perseonnel et ont eu un accident quelques heures après.

Etant donné qu'ils avaient été prévenus, que je ne leur ai jamais servi d'alcool et qu'ils sont partis sans prévenir, puis-je être jugée responsable de l'accident qui leur ai arrivé? Sachant donc que je n'étais pas au courant de leur départ et de leur intention d'effectuer une petite virée qui s'est révélée être dangereuse.

Si vous pouviez me répondre rapidement et en me donnant, si besoin est, la procédure à suivre afin de montrer que je ne suis pas responsable des faits et gestes de chacun sur la voie publique et en dehors du logement que je loue.

Merci d'avance